



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

Le 31 Mars 2020

CIAM se réjouit du report de l'Assemblée Générale de SCOR et réitère ses demandes quant à la gouvernance de la Société

-Les trois agences de recommandations de vote ont confirmé à l'unanimité l'analyse de CIAM et recommandent de s'opposer à la rémunération du PDG Denis Kessler au titre de 2019 (résolution 5), celle-ci étant jugée inappropriée dans ses montants et inadaptée compte tenu de la performance réelle de la Société

-CIAM invite le Conseil de SCOR à revoir en profondeur la politique de rémunération pour 2020 et à ne pas se contenter d'effectuer des changements opportunistes dans le but unique de satisfaire les agences en recommandations de vote

-CIAM réitère sa demande pour la divulgation d'un plan de succession clair et la confirmation qu'un(e) Président(e) indépendant(e) sera nommé(e) dès 2021

SCOR SE ("SCOR" ou la "Société") a désormais reporté son Assemblée Générale Annuelle (AGA) du 17 avril au 30 juin 2020. Le 24 mars, CIAM avait **demandé** cet ajournement soulignant que SCOR était probablement la seule société à avoir avancée la date de son AG par rapport aux années précédentes, tout en la convoquant pendant la crise du COVID-19 et dans la stricte limite des délais légaux requis (i.e. 35 jours). Cette convocation tardive allait à l'encontre des intérêts des actionnaires, réduisant le temps imparti pour prendre connaissance de la documentation et dialoguer avec la Société pendant cette période troublée. CIAM a écrit au PDG et à l'Administrateur Référent pour comprendre leurs motivations, ces courriers étant sans réponse à cette date.

Même si CIAM se satisfait de ce report, nous pensons que les raisons évoquées par la Société ne sont pas aussi limpides. En effet le weekend précédent cette annonce, trois agences en recommandations de vote – ISS, Glass Lewis et l'agence française Proxinvest – ont recommandé de s'opposer aux rémunérations de Denis Kessler pour 2019 (résolution 5). Toutes trois ont à nouveau fait écho aux critiques portées par les actionnaires lors de l'AG 2019, à savoir que les montants de la rémunération du PDG étaient élevés et que le lien avec la performance était loin d'être évident.

CIAM réitère sa déception quant au manque d'intérêt du Comité des Rémunérations et des Nominations pour réagir sur les problèmes de fond que nous avons déjà signifiés l'an passé.



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF
Tel : + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981
www.ci-am.com

CIAM ne relève que des changements cosmétiques quant à la politique de rémunération visant à obtenir des agences de recommandations un vote positif sur la résolution concernant la politique de rémunération. A ce propos, suite à notre lettre du 24 mars soulignant de nombreux écueils, SCOR a bien publié un addendum à sa brochure de convocation améliorant l'échelle d'attribution du critère TSR utilisé dans les plans long-terme. Mais si ce changement de dernière minute a pu paraître suffisant pour ISS, Glass Lewis continue à juger la politique comme excessive et décorrélée de la performance. **En tant qu'actionnaire, nous jugeons ce revirement insuffisant et inapproprié en période de crise. Le Conseil avait une année entière pour effectuer un travail sérieux et les administrateurs n'en n'ont apparemment pas saisi l'importance ni l'enjeu.**

Nous en profitons pour souligner que SCOR, à date, a de manière surprenante retiré toute la documentation concernant l'assemblée de son site web. Nous examinerons toute modification éventuelle par rapport aux propositions initiales, et nous nous attendons à ce que le Conseil adopte des mesures de modération vu le contexte. Nous espérons y trouver aussi une communication claire sur un plan de succession que les actionnaires demandent et sont en droit d'avoir de la Société.

Pour conclure et compte tenu des manœuvres opérées par SCOR, nous sommes dans l'attente de la divulgation aux actionnaires d'un plan de succession et nous réclamons la confirmation que SCOR compte bien nommer un(e) Président(e) indépendant(e) dès 2021. Si SCOR ne communique pas en ce sens, et selon les développements liés au COVID-19, CIAM se réserve la possibilité d'utiliser ses droits d'actionnaires dès la prochaine Assemblée.

Nous demeurons à votre disposition pour échanger sur SCOR,

Bien cordialement.

Catherine Berjal
Présidente